

26 janvier 2023

Une bonne nouvelle pour la réinstallation de nos trois directions à Romainville

Dans le dernier point d'étape du 20 janvier 2023, il avait été indiqué que, à la suite de leur réflexion sur les besoins fonctionnels des différents services, la DGE, la DNEF et la DVNI avaient saisi la direction générale de deux demandes particulières d'aménagement des locaux dérogeant aux orientations générales de la politique de l'immobilier de l'État :

- des bureaux individuels pour les chefs de service ;
- des bureaux de 4 personnes pour les agents.

Une bonne nouvelle : le directeur général a validé ces propositions de nos trois directions, sur la base de nos arguments fonctionnels :

- l'absence de dématérialisation totale de nos procédures ;
- le secret fiscal et les exigences renforcées de discrétion professionnelle concernant les affaires traitées par nos directions ;
- les missions particulières des chefs de brigade et d'IFU en matière d'animation d'équipe, de formation et de relation au public ;
- la nécessité de favoriser, pour les agents sédentaires, un environnement de travail calme et propice à la concentration.

Cette décision favorable va nous permettre d'avancer sur la conception du *macrozoning* des locaux, qui fera l'objet d'une nouvelle phase de concertation avec les cadres et les agents.